

DELIBERATION N° 07052026-05

Séance du 07 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à 20 heures 30, le Conseil municipal d'Asnières-sur-Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Annick BARTHELAIX, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Présents : BARTHELAIX Annick - ROBLOT Yves-Henry - CARTIER Brigitte - BOUVET Thierry - MERCIER de LACOMBE Chantal - GANÉ Eric - PATRY Nicole - VIDECOQ Agnès - LECLERCQ Marie-Aude - DELAUNE Antoine - BRUNET Romain

Date de convocation : 30 avril 2026

Date d'affichage : 30 avril 2026

Secrétaire de séance : BRUNET Romain

Objet : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN

Madame le Maire indique au Conseil municipal que la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) a pour rôle de dresser un état des lieux de l'accessibilité sur le territoire intercommunal et de formuler des propositions d'amélioration.

Ses missions principales sont prévues par l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales et consistent notamment à :

- établir un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et de leur intermodalité ;
- recenser l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- examiner l'accessibilité des services publics numériques (sites internet, démarches en ligne, etc.) ;
- faire toutes propositions utiles pour améliorer l'accessibilité de l'existant.

Elle est obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune pour siéger au sein de la Commission intercommunale pour l'accessibilité,

Suite à la proposition de candidature de M. Éric GANÉ,

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'élection à mains levées,

Résultat du vote : 11 voix pour M. Éric GANÉ

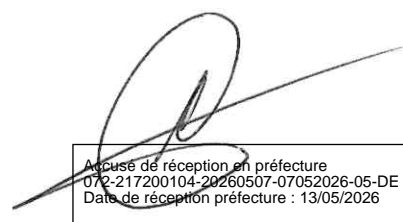
À l'unanimité, M. Éric GANÉ a été proclamé élu pour siéger à la Commission intercommunale pour l'accessibilité.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Annick BARTHELAIX



Le secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20260507-07052026-05-DE
Date de réception préfecture : 13/05/2026